

Infos Les Pieux



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DES PIEUX



ESPACE CULTUREL
DEMANDEZ LE PROGRAMME !



*Un nouveau visage pour
le marché hivernal*



*Ouverture du pôle santé
en février*



*Des bourses pour le
permis de conduire*

Cadre de vie

Un nouveau visage pour le marché	p 3
Mieux se repérer en ville	p 3
Les travaux près de chez vous	p 3
Pôle santé : ouverture en février	p 4

Urbanisme

PLU : une entrée en vigueur en 2017	p 4
-------------------------------------	-----

Social

Jardins familiaux : cultivez la solidarité !	p 5
--	-----

Scolaire / Jeunesse

Le conseil municipal enfants : de nouveaux projets	p 5
La mairie lance des bourses pour le permis de conduire	p 5

Culture

La médiathèque à l'ère du numérique	p 6
-------------------------------------	-----

Agenda

Agenda culturel	p 7
Tribune politique	p 7
Retour sur ...	p 8

Journal d'information municipal de la commune des Pieux décembre 2016
 Responsables de la rédaction : Jacques LEPETIT - Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE / Rédaction : Services municipaux
 Crédits photos : Mairie des Pieux ; Patrick Courault ; Jean-Baptiste Millot ; freepick. Mise en page : Marie-Laure COLIN
 Impression : Imprimerie Lecaux / Tirage : 1600 ex. Gratuit
 Mairie des Pieux BP 12 - 50340 LES PIEUX
 Tél. : 02 33 87 50 00 - Fax : 02 33 87 50 09
 www.lespieux.fr / mairie@lespieux.fr

EDITO

La transformation de la Communauté de communes des Pieux (CCP) en commune nouvelle n'a pas été validée par la commune de Flamanville qui a souhaité rester autonome pour intégrer la future agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2017. A défaut d'avoir pu conserver les moyens financiers, le patrimoine et le personnel communautaire de la CCP, la création d'une commune nouvelle en 2017 est souhaitable pour organiser le retour des compétences non assurées par la Communauté d'agglomération du Cotentin dès 2018. Le résultat du référendum local, où 14 communes ont exprimé la volonté de poursuivre la solidarité intercommunale, est encourageant pour l'avenir. Je remercie la population et le conseil municipal des Pieux pour avoir largement soutenu le maintien des services de proximité et la poursuite de 38 années de solidarité.

En 2016, les élus communautaires ont pris des décisions pour prévenir les conséquences et limiter l'impact des réformes de l'État sur les impôts et la dette de la commune par le biais de dotations de solidarité financières. La municipalité a pu engager des projets pour apporter des réponses en matière de sécurité, de services et d'équipements publics et associatifs.

Néanmoins, la recherche d'économie et de mutualisation demeure notre préoccupation pour la maîtrise du budget communal qui subit toujours la baisse des dotations de l'État.

Début 2017, de nouveaux services pour les familles seront disponibles :

- le pôle santé où les professionnels se regroupent pour offrir une nouvelle qualité d'accueil ;
- le pôle enfance où les services de la petite enfance s'agrandissent et l'accueil de loisir sans hébergement qui trouvera de nouveaux locaux plus adaptés à son développement.

Je formule des vœux à la future agglomération du Cotentin pour qu'elle trouve le chemin de la construction dans la solidarité, le respect des différences et la sagesse afin de relever le défi imposé par sa dimension, sa diversité et sa complexité.

En cette fin d'année, je m'associe au conseil municipal, aux membres du CCAS et aux personnels municipaux pour vous souhaiter la santé et le bien vivre ensemble.

Jacques LEPETIT
Maire des Pieux

CADRE DE VIE

Retour sur les réunions de quartier

Après deux années de mandat, la municipalité a souhaité échanger directement avec ses habitants. Trois réunions de quartiers ont eu lieu les 27, 28 et 29 juin derniers. Simplement pour s'informer sur les réalisations ou les projets de la ville ou encore pour poser des questions, ces réunions sont des occasions privilégiées pour échanger avec les élus.

Depuis ces rendez-vous, le conseil municipal a étudié les problèmes des riverains. Certaines solutions ont pu être trouvées rapidement. D'autres sont, pour le moment, à l'étude. Les conseillers municipaux se sont engagés à agir pour répondre aux attentes des pieusais. A ce jour, les sujets les plus urgents ont été analysés.

La sécurité : La vitesse excessive sur le territoire des Pieux est un problème récurrent. Plusieurs zones dangereuses ont été identifiées : Sciotot, la Route Neuve, la Côte des Isles, aux abords des écoles, avenue de la Hague, Etanval, ... La sécurisation de ces zones à risques est programmée avec nos partenaires (Communauté de communes des Pieux et le Conseil Départemental de la Manche). La commune conduit également une étude sur la descente de Sciotot. Il est envisagé de baisser la vitesse autorisée sur la RD23 et de développer des liaisons piétonnes.

Déchets : Des problèmes de ramassage d'ordures ménagères sont constatés régu-

lièrement. Ces remarques ont été remontées à la Communauté de communes des Pieux, compétente dans ce domaine. Le point sera fait régulièrement avec la CCP pour étudier les solutions proposées par ses services. Afin de répondre à une forte demande, dès janvier, un nouveau point d'apports volontaires (PAV) enterré sera installé en entrée de ville.

Les espaces verts : L'entretien des espaces verts municipaux : coupe des haies, nettoyage des chemins, ... a fait l'objet de quelques commentaires. Il a été également constaté que certaines infrastructures sont recouvertes de végétaux. La commune s'est efforcée d'intervenir au plus vite en procédant à des tailles et des coupes. De plus, la municipalité a décidé d'améliorer la visibilité de l'avenue de la Côte des Isles en réalisant un nouvel aménagement paysager. Pour les interventions sur les chambres Télécom et les trans-

formateurs EDF, la mairie a contacté les exploitants dès juillet pour un nettoyage rapide.

Gestion de l'eau : quelques observations ont porté sur la gestion de l'eau comme le déplacement de plaques d'égouts, la mise en place de buses pour les fossés, ... L'entretien des fossés a été réalisé par les services municipaux à l'aide notamment d'une balayeuse équipée d'un aspirateur à feuilles.

Au vu du succès rencontré par ces réunions de quartiers, la municipalité proposera de nouvelles rencontres avec ses habitants dans le courant 2017.

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, observations ou propositions d'actions, contactez-nous par courrier, mail (mairie@lespieux.fr), téléphone, ou en vous rendant à l'accueil de la mairie durant les heures d'ouverture.



Un nouveau visage pour le marché

La municipalité a souhaité réorganiser le marché hebdomadaire pour la période hivernale. Son objectif : redynamiser le marché et faciliter son accès aux visiteurs en améliorant le stationnement à proximité.

Chaque hiver, le nombre de déballeurs se réduit. « Afin d'éviter les «trous» dans la rue Centrale, la municipalité a souhaité réorganiser le marché pour lui apporter, dans un premier temps, plus de densité. Aussi, depuis début décembre, nous avons reconcentré le marché en deux endroits : le haut de la rue Centrale et le parking de

la mairie. Sur ce dernier, nous avons créé un endroit dédié davantage aux déballeurs occasionnels ... » explique Bruno Viltard, adjoint au maire en charge du commerce. « Cette restructuration donne une unité au marché et facilite son accès. Elle permet de libérer toute une aire de stationnement en zone bleue au bas du bourg, dans la rue Centrale, de manière à faciliter l'accès à un grand nombre de visiteurs. Cela conforte aussi la sécurité des piétons dans le marché lui-même complètement interdit à la circulation », précise-t-il. Cette nouvelle organisation sera en place, jusqu'au 31 mars 2017.



Mieux se repérer en ville

La mairie a lancé depuis plus d'un an une vaste étude portant sur l'état de la signalétique. Suite à ce constat, de nouveaux panneaux sont en cours d'installation.

Ce projet a pour objectifs :

- de rendre la circulation plus sûre, plus lisible et plus cohérente dans la commune ;
- de promouvoir notre territoire (indication des services publics, des lieux de di-

vertissement, des éléments du patrimoine local, ...) ;

- de se mettre en conformité avec le Code de la Route et les normes de signalisation notamment via la charte du Conseil départemental de la Manche.

Le chantier de fourniture et de pose, qui s'élève à 52 000 €, sera réparti sur deux années.

Un groupe de travail a permis de définir

les besoins de chacun des établissements. Certains commerçants se sont associés au projet en finançant eux-mêmes leur support.

Ce renouvellement de la signalétique offre l'opportunité de jalonner le centre-ville, les parkings et les services (gendarmerie, médiathèque, espace culturel, ...), qui souffraient d'un fléchage peu lisible.

Les travaux près de chez vous



Rénovation de la toiture de la salle Polyvalente en octobre pour un montant de 32 000 €.



Sécurisation de l'entrée de ville par la RD 4 avec mise en place d'un plateau surélevé. Fin des travaux en janvier 2017.



Réalisation d'un trottoir rue de la Piquette par la Communauté de communes des Pieux.



Création d'un parking de 17 places rue Lucien Goubert par la CCP. Marquage et aménagements des abords prévus en janvier.



Mise en place de containers de tri en apport volontaire au niveau de la RD4. Fin des travaux prévus en janvier.



Aménagement piétons et création d'un arrêt de bus aux abords du pôle enfance. Fin des travaux au 1^{er} semestre 2017

Les travaux en 2017

- Construction d'un club house et mise en accessibilité de la tribune du stade par la mairie des Pieux. Début des travaux au second semestre 2017.
- Déploiement de la fibre optique dans le bourg des Pieux par Manche numérique. Début des travaux en janvier 2017. Commercialisation de la fibre en 2018. Pour plus d'informations : <http://eligibilite.manchenumerique.fr/>
- Installation de composteurs au cimetière dans le courant du 1^{er} trimestre. Les déchets verts ne seront plus collectés et devront être recyclés dans les composteurs.

Subventions 2017

Les demandes de subventions associatives sont à envoyer à la mairie pour le 20 janvier 2017 dernier délai. Le dossier est téléchargeable sur le site de la mairie : www.lespieux.fr.

CADRE DE VIE

Pôle santé : ouverture en février

Le chantier du Pôle santé, conduit par la Communauté de communes des Pieux, touche à sa fin. L'installation des professionnels de santé aura lieu début 2017. Corine Gervais, coordinatrice du Pôle santé, répond à nos questions.

Quand le Pôle santé va-t-il ouvrir ses portes ?

L'ouverture est prévue le mercredi 1^{er} février 2017. Il est situé à la sortie du bourg en direction du Rozel.



Quels seront les professionnels de santé présents ?

Le pôle de santé regroupera : trois médecins, cinq infirmières, trois podologues, deux sages-femmes, deux orthophonistes, deux psychologues, une psychomotricienne, un neuropsychologue et une diététicienne. La construction de ce nouvel établissement a attiré de nouveaux professionnels sur notre canton et répond ainsi aux besoins des habitants du canton en matière de soins.

Pouvez-vous présenter le Pôle de santé ?

C'est un bâtiment de 1500 m² sur deux niveaux. Au niveau supérieur, s'installeront les médecins, les infirmières, les psychologues et la diététicienne. A la partie inférieure, vous retrouverez les podologues, les orthophonistes, les sages-femmes, la psychomotricienne et le neuropsychologue.

Y-a-t-il des changements pour les patients ?

Le fonctionnement ne change pas pour le moment. Seuls les médecins et les podologues auront un secrétariat. Les numéros de téléphone pour contacter les professionnels restent inchangés.

Votre mission se poursuit-elle au sein du pôle santé ?

J'exerce toujours une fonction de coordinatrice à mi-temps pour le pôle à destination des professionnels. J'ai également une mission d'appui aux soins reliant les secteurs sociaux et médico-sociaux du Canton.

Refonte de la liste électorale en 2017

Pour voter en 2017, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016. L'année 2017 étant une année de refonte, de nouvelles cartes d'électeur vous seront adressées à compter du 1^{er} mars.

Tous les trois à cinq ans, les mairies procèdent à une refonte complète des listes électorales ce qui conduit, en pratique,



à l'envoi d'une nouvelle carte d'électeur à tous les inscrits. Afin que celle-ci soit exacte, vous pouvez

agir. Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, nous vous invitons à vous rendre en mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité afin que l'on puisse mettre à jour vos coordonnées et assurer le bon acheminement de cette nouvelle carte électorale. Vous la recevrez par la poste en mars 2017. Attention ! En cas de changement d'adresse, le suivi du courrier ne concerne pas l'envoi de la carte d'électeur.

Une permanence du service état-civil aura lieu le samedi 31 décembre de 10h à 12h. Après, il sera trop tard pour voter en 2017 !

Pour plus d'information, contactez l'accueil de la mairie au 02.33.87.50.00.

Bienvenue aux nouveaux commerçants !

Les magasins **Laeti Shoes et Caprices** s'associent pour vous proposer un service de pressing. Rendez-vous dans les deux boutiques pour déposer vos vêtements et linge de maison • **Pêche & Co** déménage au 27, rue Centrale. Vous y trouverez toujours des articles de pêche, de la coutellerie, des cadeaux, ... • **Le Café du coin** a changé de propriétaire depuis le 22 juillet. Mme Marie et M. Brahimia ont repris l'établissement situé dans la rue Centrale • Un nouveau salon d'esthétique **Belle o'natur'elle** a ouvert rue Centrale. Des soins sans rendez-vous y sont proposés.

URBANISME

PLU : une entrée en vigueur en 2017

La révision du POS (plan d'occupation des sols) en PLU (plan local d'urbanisme) suit son cours. Le nouveau PLU permettra d'impulser une dynamique territoriale pour les quinze années à venir et comportera des règles d'urbanisme actualisées, cohérentes avec les nouveaux modes de construire et d'occuper le sol.

Une réunion publique s'est tenue en juin 2016 afin de présenter l'avancement du projet. Les grandes orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) seront déclinées dans le règlement actuellement à l'étude. Ce document se compose de règles écrites et d'un plan de zonage. Le découpage en zones (urbaine, à urbaniser, agricole, na-

turelle) est fait selon la nature des activités exercées dans chaque secteur de la commune et conformément aux lois en vigueur. Chaque zone comporte des règles de constructibilité qui lui sont propres.

Le règlement sera présenté au public fin 2016. D'ici là, il vous est toujours possible de vous rendre en Mairie ou au siège de la Communauté de communes des Pieux, afin de faire valoir vos observations sur un registre dédié.

Quel devenir pour le PLU dans Le Cotentin ?

La Communauté de communes des Pieux a pris la compétence « documents d'urbanisme » en novembre 2015. Au 1^{er} janvier 2017, c'est la Communauté d'aggloméra-

tion Le Cotentin qui va récupérer cette compétence. La commune demeurera associée au projet en tant qu'acteur principal de l'élaboration de son PLU.



Des ateliers cuisine enfants-parents avec le CCAS

Les petits chefs se sont invités à l'atelier cuisine du CCAS de juillet dernier. L'animatrice a proposé une rencontre pour les parents en compagnie de leurs enfants.

Plusieurs familles ont profité des vacances d'été pour participer à ce premier atelier cuisine enfants/parents. Au menu, les cuisiniers ont préparé un poulet aux pêches, un crumble aux pommes et une petite gourmandise : un saucisson au chocolat.

« Dans le cadre des ateliers, nous souhaitons que les personnes s'approprient les messages de prévention nutritionnelle, en leur faisant goûter des produits ou en leur donnant des idées de recettes. Nous espérons ainsi développer leur goût et éveiller leur curiosité », ajoute Christel Ruel, référente sociale du CCAS des Pieux. « Proposer ces ateliers avec les enfants permet de faire passer des messages éducatifs : apprendre à consommer autre-

ment, plus sainement et en valorisant le "fait maison". Les ateliers, c'est aussi être ensemble. Les familles se découvrent des savoir-faire et le lien parent-enfant s'enrichit et se consolide », précise-t-elle. Ce bon moment d'échange et de partage s'est terminé par la remise du diplôme de « chef cuisine » à chaque enfant.

Les ateliers cuisine sont organisés au moins une fois par mois. Si vous êtes intéressés, contactez Christel Ruel au 06.72.53.11.65

Jardins familiaux : cultivez la solidarité !

Sortez les pelles et les arrosoirs : le CCAS ouvrira prochainement ses premières parcelles de jardins familiaux dans le bourg.

Vous souhaitez jardiner ? Vous aimez partager des moments conviviaux ? Venez-vous investir dans le projet de jardin familial. Le CCAS loue gratuitement des parcelles de terrain à cultiver. La personne désireuse d'exploiter un jardin familial doit

obligatoirement :

- être domiciliée aux Pieux ;
- ne pas disposer d'un jardin ;
- et avoir la volonté de créer et entretenir du lien social sur le site.

Les jardins familiaux ont pour objectifs :

- d'impliquer les habitants dans un projet ;
- de favoriser une alimentation saine ;
- de sensibiliser les adultes et les enfants au jardinage bio et éco-responsable ;

- de permettre la création de solidarités et de liens sociaux entre habitants : échanges de savoirs faire, entraide pour la culture, ...

Si vous êtes intéressés et souhaitez connaître les modalités d'attribution des jardins, contactez Christel Ruel à la MSP ou au 06.72.53.11.65.



SCOLAIRE / JEUNESSE

Des nouveaux projets pour le CME

Depuis plus d'un an, les idées fourmillent dans la tête des jeunes conseillers municipaux des Pieux. D'ores et déjà, les projets pour 2017 ne manquent pas.

Cet automne, les 27 jeunes conseillers

municipaux des Pieux ont réalisé une exposition retraçant leur première année de mandat. « Les jeunes ont voulu présenter tous les travaux qu'ils ont conduits : fresque à Sciotos, action de solidarité vers les personnes âgées, participation

aux commémorations de la commune, réflexion autour d'un nouveau skate parc, ... Les panneaux ont d'abord été installés à la médiathèque puis à l'école primaire et enfin au collège. C'est aussi une manière de rappeler aux autres élèves que les conseil-

lers sont présents et qu'ils sont aussi là pour les écouter et faire remonter leurs idées », précise Sandra Hébert leur animatrice.

Pour 2017, les enfants préparent une règle plastique illustrée sur le thème du harcèlement à l'école. Elle sera distribuée à chaque élève des établissements scolaires des Pieux. « Face au phénomène de harcèlement à l'école, qui touche près d'un élève sur dix, le Conseil Municipal enfants a décidé d'agir en créant cette règle. Les enfants travaillent actuellement sur les messages à faire passer. La distribution sera l'occasion d'ouvrir le dialogue sur ce sujet plus fréquent que l'on ne croit », explique Véronique Lefaix, adjoint au maire en charge de la jeunesse.



La mairie lance des bourses pour le permis de conduire

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Cependant, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la mairie des Pieux a décidé de mettre en place le dispositif de « bourse au permis de conduire ». En contrepartie, les jeunes réaliseront des actions communales.

10 jeunes, âgés de 17 à 25 ans, seront retenus chaque année pour recevoir cette bourse au permis. Pour l'obtenir, ils devront remplir un dossier de candidature. Il comportera des informations sur leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle ainsi que leurs motivations pour

l'obtention du permis de conduire. Ils exposeront aussi leurs propositions d'action communale qu'ils s'engagent à mener en contrepartie à l'obtention de la bourse. Cette contrepartie sera de 45 heures. Toutefois, pour être éligible à l'aide financière, le quotient familial du candidat ne devra pas excéder 700 €. De plus, le candidat devra être également être résident de la commune depuis 12 mois minimum, ne jamais avoir obtenu son permis de conduire et ne pas être déjà inscrit dans une auto-école.

**Une aide de 450 €
pour les jeunes de 17 à 25 ans.**

Ensuite, ce dossier sera étudié par la commission affaires scolaires et sociales qui se réunira 3 fois par an et statuera sur chaque

candidature. La participation financière de la mairie sera de 450 €. En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte avec la collectivité par laquelle il s'engagera à suivre régulièrement les cours théoriques et pratiques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à réaliser son projet d'action ou activité communale.

Cette bourse sera versée par la commune directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire, l'auto-école étant obligatoirement domiciliée sur la commune des Pieux. Ce projet fait l'objet au niveau national d'un partenariat des Maires de France (AMF) et le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Pour plus d'informations, contactez la mairie des Pieux.

La médiathèque à l'ère du numérique

Grâce à la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Manche, la médiathèque Victor-Hugo dispose désormais de nombreux outils en ligne.

La médiathèque Victor-Hugo, ce n'est pas que des supports sur place ; c'est aussi une offre en ligne, par internet.

C'est quoi ?

C'est la possibilité, si l'on est inscrit à la médiathèque, d'avoir accès sur son smartphone, sa tablette ou son ordinateur à :

- des centaines de magazines de presse française et étrangère dès leur sortie en kiosque (actualité, sport, jeunesse,

culture, loisirs, ...),
- des milliers de films ou documentaires (nouveau, classiques, jeunesse, ...),
- des centaines de cours tous niveaux pour adultes et jeunes (cours de langues et d'informatique, tests pour réviser son code de la route, soutien scolaire de la primaire au lycée, ...). Pour sa mise en œuvre, la mairie finance une partie du dispositif, le reste est pris en charge par la BDM.

Comment s'inscrire ?

L'accès est ouvert et gratuit pour tout abonné à notre Médiathèque. Il suffit de se connecter sur le site de la BDM : biblio.manche.fr et de procéder à son inscription (onglet connexion / Inscription aux res-

sources numériques). Vous recevrez alors une confirmation d'abonnement si votre abonnement à la Médiathèque des Pieux est à jour.

Le centre multimédia des Pieux vous propose 3 vidéos pour vous aider à vous inscrire et vous connecter. Pour ceux qui n'auraient pas internet, vous pouvez vous connecter depuis le centre multimédia situé à côté de la Médiathèque (gratuit pour les habitants du canton). Les bibliothécaires se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la découverte de ces ressources numériques. Attention : pour consulter ensuite ces ressources numériques, vous devez toujours vous connecter par la page de la BDM.



Grâce à la Médiathèque Numérique, vous avez droit à 3 films, documentaires, films jeunesse ou spectacles chaque mois.

Prenez le temps de voir la bande-annonce, les extraits, les photos ou les bonus avant de choisir puis cliquez sur « Voir le film ». Vous avez 48h une fois le film lancé ou téléchargé pour le regarder.



Sur Toutapprendre.com, vous avez le droit de suivre autant de cours que vous le souhaitez. Apprentissage interactif tout public, vous pouvez tester vos connaissances, réviser votre bac, apprendre une langue, pratiquer la retouche photo, vous perfectionner en bureautique ou au code de la route et en bien d'autres thématiques.



Le Kiosk est un service de consultation gratuite de magazines en ligne. Il propose plus de 450 titres de revues grand public couvrant des domaines très variés : actualité, culture, presse féminine, loisirs, sport, etc. Vos magazines vous suivent à tout moment de la journée, sur tous vos appareils.

Tous au cinéma !



C'est pour qui ?

Les coupons pass cinéma sont destinés à tous les habitants des Pieux sans conditions de ressources, d'âge, ...

J'ai le droit à combien de coupons ?

Il sera remis 5 coupons par trimestre à chaque foyer. Les coupons n'ont pas de limite de validité.

Comment ça marche ?

Les coupons pass cinéma sont à retirer à la médiathèque les jours d'ouverture. Pour le retrait, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile récent prouvant que

vous résidez sur la commune des Pieux et d'une pièce d'identité. Une fois les coupons en poche, vous pouvez vous rendre dans votre cinéma qui appliquera une réduction de 3,00 € par entrée.

Quels sont les cinémas partenaires ?

A ce jour, le cinéma le Donjon de Bricquebec est le premier partenaire de la mairie. D'autres cinémas seront prochainement ajoutés à la liste. N'hésitez pas à vous renseigner à la médiathèque.

La médiathèque est ouverte : le mardi de 15h30-18h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h.

L'éducation à l'image au centre multimédia

L'animateur du centre multimédia Nicolas Le Bellier intervient toutes les semaines auprès des scolaires dans le cadre des Temps d'activités périscolaires. Il propose aux élèves une découverte du monde numérique par le biais d'activités ludiques.

En janvier 2017, les élèves de niveau CM1 et CM2 inscrits au TAP vont découvrir

avec lui l'univers de la photo numérique. « Il est aujourd'hui urgent de développer l'éducation à l'image : les jeunes sont submergés par des flots d'images qu'ils n'ont pas nécessairement les moyens de comprendre », précise Nicolas Le Bellier. « Nous allons dans le cadre des ateliers réfléchir autour de la création d'images, leur diffusion par les moyens techniques disponibles en 2017, les modifications des

images avec un logiciel de retouches photo, ... J'insiste beaucoup également sur la prévention des risques liés aux images personnelles (vie publique et privée, droit à l'image) », indique-t-il.

Le centre multimédia a reçu une aide de 1 280,00 € de la part de Manche numérique pour lancer ce projet. Cette somme a permis d'acquérir notamment trois appareils photos numériques.

EN BREF

La médiathèque organisera en 2017 une rétrospective sur **Georges LEDUC**. Ce pieusais, né en 1906, est un artiste aux multiples facettes : peintre, cinéaste, auteur ... Afin de constituer cette exposition, la médiathèque est à la recherche de documents, peintures sur Georges LEDUC. Si vous disposez de supports, nous vous invitons à prendre contact avec l'établissement.

Espace culturel

Retrouvez toute la programmation de l'espace culturel sur notre page facebook : Espace culturel Les Pieux



21 et 22 janvier

Week-end de la trompette à l'espace culturel. Spectacles gratuits proposés par l'école de musique avec Romain Leleu. Réservations à l'école de musique au 02.33.01.76.15



27 janvier

Challenge sportif de l'OSLC à l'espace culturel à 18h00

04 février

Soirée jazz manouche avec Le Chinois

20h30 à l'espace culturel. Réservations à la médiathèque des Pieux au 02.33.10.11.20



10 et 11 mars

Salon du livre des Pieux à l'espace culturel. Organisé par la Note bleue



17 mars

Wade in the water

spectacle de magie nouvelle en co-accueil avec la Brèche et la CCH. Renseignements au 02.33.01.93.20. Vente des billets en ligne : www.espace-cultureldelahague.com



25 mars

Concert «Cordes à bretelles» à l'espace culturel à 20h30. Spectacle VES de musique classique revisitée.

Réservations à la médiathèque des Pieux au 02.33.10.11.20



20 mai

Spectacle de danse de l'association Rythme et danse à l'espace culturel.

06 juin

Rencontre de chorale des collèges de la Manche à l'espace culturel.

les 10 et 11 juin

Représentations des comédies musicales de l'association Rêves en scène à l'espace culturel.

du 12 au 18 juin

Semaine de l'expression de l'AAGIR à l'espace culturel.

le 24 juin

Spectacle de fin d'année des élèves de l'école de musique à l'espace culturel.

le 30 juin

Gala de gym et danse de Dynamic les Pieux à l'espace culturel.

TRIBUNE POLITIQUE

«Nous voici à la fin d'une année mouvementée, ponctuée de bons moments : le passage du Tour de France, la retransmission de l'euro grâce à «Les Pieux Commerces», « la semaine de l'expression » et les animations « Port Diélette a ses tours » et bien d'autres ... Mais aussi marquée par des attentats auxquels on ne s'habitue jamais. Pourquoi avoir refusé la minute de silence au conseil municipal de rentrée ? Nous ne l'oublierons jamais ! Localement, nous sommes passés à travers l'opportunité de créer la commune nouvelle à 15. Ne jetons pas l'opprobre à notre voisin flamanvillais, la stratégie de départ et les volte-faces consécutives concernant notre intégration au Cotentin nous ont fait partir du mauvais pied. Au 1^{er} janvier 2017, la CCP va disparaître. Nous allons rentrer en commune isolée dans le Cotentin. Le résultat du référendum prouve, ce que nous disions depuis des mois, que la population en grande majorité, est prête aux évolutions institutionnelles sans crainte de perdre leurs identités. Toutefois, l'abstention record sur la ville de LES PIEUX doit nous interroger sur le mauvais exemple donné par le conseil municipal. Nous remercions le collectif citoyen d'avoir guidé les élus ! Maintenant, prenons le temps de la réflexion et de la concertation avec la population ... Ouvrons les débats (demandés depuis février 2015 par la liste « Les Pieux Demain ... »). Il nous faut bâtir un vrai projet de « vivre ensemble » partagés par toutes et tous, assis sur des valeurs et une volonté commune de réussir ... et pas uniquement entre élus de bureaux ... Le Cotentin doit être porteur d'espoirs, attendu par beaucoup de catégories socioprofessionnelles mais également par une jeune génération prête à se mobiliser ensemble autour de grands projets qui renforceront ainsi l'attractivité de notre belle presqu'île. «Faisons ensemble ce que nous n'avons pas réussi à faire seuls ». Une pensée particulière à tous nos artisans, commerçants et agents mobilisés pendant les fêtes. Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous.

Christophe Iskenderian, Laurent Estienne et Clovis Lecaplain

Liste «Les Pieux ... Demain ! »

En responsabilité pendant treize années à la Mairie des Pieux et conseillers communautaires pour trois d'entre nous, nous n'avons jamais eu de prétentions hégémoniques pour la commune des Pieux et nous avons toujours favorisé l'intérêt général et toujours défendu l'intérêt communautaire dans la volonté d'un développement harmonieux du territoire.

Nous avons participé activement au bien-être du citoyen qu'il soit de Saint-Christophe-du-Foc, de Tréauville, de Flamanville ou des Pieux en favorisant le développement des domaines sportifs, sociaux, culturels, scolaires ainsi que de la restauration collective et de la petite enfance (transfert de cette compétence à la CCP en 2012 pour permettre l'accueil de jeunes enfants sur deux autres pôles du canton.).

Suite aux résultats du référendum du 6 novembre qui n'a pas permis la création d'une commune nouvelle à 15 en place de la Communauté de communes des Pieux, l'esprit communautaire qui nous anime encore aujourd'hui doit l'emporter sur l'ego surdimensionné et l'attitude populiste de certains ...

L'avenir de notre territoire doit maintenant être le résultat d'un travail collectif regroupant un maximum de communes du canton.

Jacques Leseigneur, Michel Papin, Élisabeth Boudaud, Régine Lecarpentier et Dominique Lecoffre

«Liste Agissons et continuons ensemble »



Michel Giard a reçu le Prix littéraire du Cotentin le 18 novembre à la médiathèque Victor-Hugo des Pieux pour son livre « Un sou de bonheur » aux éditions De Borée.



Comme en 2015, la ville des Pieux a reçu en décembre 2016 le 1^{er} prix de fleurissement départemental dans sa catégorie.



Ahmed Sylla a enchanté le public de l'espace culturel le 1^{er} octobre, un spectacle proposé par l'association Bouge avec Léo.



L'USOC s'incline au 5^{ème} tour de la Coupe de France face à Avranches devant plus de 500 spectateurs.



Les cyclistes du Tour de France ont traversé le bourg des Pieux, encouragés sur leur parcours par des milliers de supporters.



Affluence record cet été à Sciotot avec de belles journées ensoleillées !



A fond d'cale a lancé son nouvel album à l'espace culturel. Un public venu nombreux pour un concert sous le signe de la fête !



La saison Villes en scène a débuté le 21 octobre avec le spectacle «Déshabillez mots n°2 » à l'espace culturel.